





Communication sur le progrès 2019

WE SUPPORT

Edité par : M. Alexis MONS

Sous la référence : N-GC1811AM01 En date du : 10 janvier 2019

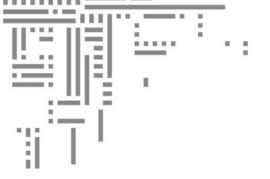
Agence Paris:

84 boulevard de Sébastopol 75003 Paris T. +33 (0) 144 54 52 80 F. +33 (0) 555 35 04 37

Siège social :

Bâtiment OXO - 4 Rue Atlantis Parc d'Ester - 87068 Limoges Cedex T. +33 (0) 555 35 04 36 - F. +33 (0) 555 35 04 37

EMAKINA.FR, <u>www.emakina.fr</u>, S.A. au capital de 230 400 Euros SIRET 413998410 00034 – APE 6201Z





1. Nos convictions

Emakina accompagne la croissance internationale de marques qui souhaitent avancer dans le commerce unifié, mettre la connaissance client au service de leur business, avec la préoccupation de développer des expériences innovantes pour leurs clients, employés et partenaires.

Positionnée comme experte de l'expérience client, Emakina est naturellement engagée vers plus d'éthique, de transparence et d'affirmation des valeurs de Global Compact. En ce sens, cette charte est un socle sur lequel est construite notre action depuis de nombreuses années.

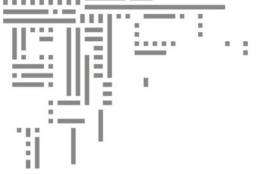
Nous intervenons dans un marché particulièrement marqué par la modernité, la jeunesse, les talents. Nous sommes tout particulièrement soucieux de partager, respecter et faire respecter des valeurs universelles, voir le monde dans sa globalité, sa diversité, respecter chacun sans discrimination ni classification. Le développement personnel de chacun s'inscrit dans une démarche collective de progrès.

Avec cette COP 2019, nous engageons un nouveau cycle d'engagements et d'objectifs plus particulièrement orientés vers les talents et les jeunes. Nous nous inscrivons aussi dans un monde global et connecté. Au sein même de Emakina, s'expriment des origines géographiques et des cultures différentes. Les faire travailler ensemble avec les valeurs de Global Compact au coeur est notre volonté.

Tel est notre état d'esprit et notre engagement pour les années qui viennent.

Pour Emakina.FR

M. Manuel DIAZ Président





2. Retour sur nos objectifs 2016-2018

OBJECTIFS:

RÉSULTATS:

L'adhésion à Global Compact et à ses valeurs figure

comme un engagement pour nos partenaires et

sous-traitants lors de leur référencement depuis 2017. Nous les invitons à adhérer au programme.

- Nous voulons renforcer la relation avec nos partenaires et sous-traitants au travers d'engagements partagés.
 - À ce titre, nous voulons que l'adhésion à Global Compact figure comme un engagement pour nos partenaires et sous-traitants lors de leur référencement 2017.

Nous souhaitons en particulier élever le niveau d'exigence sur les questions de non-discrimination, de transparence et de lutte contre la corruption.

- 2. Pour renforcer la transparence avec nos clients, nous avons choisi de rendre systématiquement lisible et claire l'appel à la sous-traitance de notre initiative,
- claire l'appel à la sous-traitance de notre initiative, et par ce fait, de valoriser les qualités de nos partenaires.
- 3. Nous souhaitons inscrire comme critère de choix, parmi nos partenaires réseau et hébergement numérique, l'existence d'une politique environnementale forte, passant notamment par l'utilisation d'énergies vertes et de maîtrise de la consommation énergétique.
- Nous souhaitons finaliser, en 2017, la dématérialisation de nos processus RH et contribuer ainsi à réduire la consommation de papier et sauvegarder l'environnement.
- 5. En 2016 et 2017, 100% de nos équipes productives auront été formées et certifiées à la qualité web, standard Opquast, garantissant pour nos clients un haut niveau de qualité, et pour nos collaborateurs, une montée en compétence majeure.
- 5. En 2016 et 2017, 100% du personnel productif ainsi que 50% du personnel non productif sera formé aux méthodes agiles. C'est un effort majeur de formation mais aussi une plus grande capacité de coopération avec nos clients.

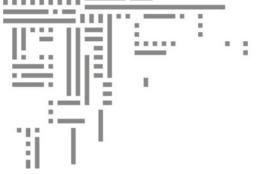


Tous nos partenaires et sous-traitants interviennent

- en clair, en transparence et avec l'accord préalable de nos clients.
- Nous avons réduit le périmètre de nos partenaires réseau et hébergement et engagé avec eux un dialogue sur la nécessité de développer des économies d'énergies et d'utiliser des sources d'énergies durables.
- Depuis 2017, l'intégralité de nos processus RH sont dématérialisés.
- 100% de nos équipes productives sont certifiées
 Opquast.
 - Nos apprentis obtiennent cette certification au sein même de leur programme d'apprentissage.
 - À fin 2018, 100% de l'entreprise a bénéficié d'une formation aux méthodes agiles.

Au-delà de l'intégration des méthodes agiles dans nos projets, le fonctionnement même de l'entreprise applique ces principes méthodologiques.

En 2018, 90% de nos personnels ont bénéficié d'une formation.





3. Nos engagements 2018-2020

a. Droits de l'homme

Dans toute sa communication, interne et externe, Emakina réaffirme son engagement, à travers la charte Global Compact, au respect des droits de l'homme et demande à ses collaborateurs, partenaires et clients de s'en montrer respectueux.

b. Normes internationales du travail

Nos objectifs pour la période 2018-2020 visent à améliorer et développer la qualité de vie au travail de nos employés et candidats :

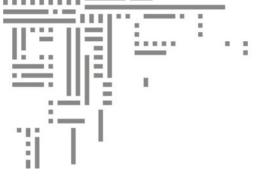
- 1. Mise en place d'un Management Delivery Model, garantissant une égale implication et action du management dans le soutien qu'il apporte à l'employé. À cet effet :
 - a. définition d'un modèle commun et formation des managers,
 - b. mise en oeuvre de dispositifs automatisés d'alerte et traçabilité des réponses apportées.
- 2. Afin de permettre l'épanouissement et le maintien dans l'emploi de nos collaborateurs :
 - a. maintenir un haut niveau d'investissement formation, avec à minima 70% des employés bénéficiaires,
 - b. conseil et appui aux initiatives individuelles de formation,
 - c. mise à disposition de plateformes de MOOC accessibles aux collaborateurs.
- 3. Egalité Homme/Femme, dans le contexte d'une rareté des personnels féminins sur les profils techniques :
 - a. valorisation des personnels féminins dans la communication et les actions de recrutement,
 - b. discrimination positive dans les recrutements.
- 4. Développement du travail à distance et de projets transnationaux :
 - a. viser 20% de projets intégrant des ressources hors France.

c. Environnement

- 5. Généralisation du tri des déchets sur l'ensemble des sites de Emakina.FR.
- 6. Réduction des déplacements par le développement du travail à distance et la préférence à des modes de transports à faible empreinte carbone.
- 7. Systématisation d'une exigence de contribution environnementale au sein de nos partenaires et fournisseurs.

d. Lutte contre la corruption

8. Maintien d'un très haut niveau d'attention au sujet et sensibilisation des collaborateurs et partenaires.





4. Charte U.N Global Compact



Les 10 principes du pacte mondial des Nations Unies :

Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. En d'autres termes, c'est dans les domaines qui les concernent que l'on requiert des entreprises de véritables évolutions.

Droits de l'homme

- 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.
- 2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

- 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- 5. L'abolition effective du travail des enfants. \square
- 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- 9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.